L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 JUILLET 1856.

Imprimé et publié par
A. L. LAVISSE & Co.,
GÉRANTS-SOUSCRIPTEURS:
A. LAVISSE, S. DUPOUR,
D. DEVERGER, S. HARDY.
Bureau Nos. 83, entre Conti et Bienville.

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 22 JUILLET.

ABONNÉS A LA SEMAINE.
Les abonnés de l'Abeille sont autorisés à [illegible] numéros de la semaine, à raison de [illegible] les six numéros. Il est [illegible] que dans les heureux des [illegible] doivent [illegible] pour [illegible] ne [illegible] prévoir [illegible] que [illegible] payer [illegible] [illegible]

SECOURS AUX INONDÉS.
[illegible] de souscription est ouverte au bureau de l'Abeille pour venir au secours des victimes de l'inondation en France.

AMÉRIQUE CENTRALE.
[illegible] la question de la [illegible] imprimant [illegible] M. Dallas de [illegible] gouvernement [illegible] vivement [illegible] pas [illegible] [illegible] la décision [illegible] Clarendon [illegible] M. Dallas [illegible] portée la [illegible] modération et [illegible] du cabinet [illegible] de l'au[illegible] tout [illegible] [illegible] pourrait [illegible] Clarendon [illegible] Walker [illegible] une [illegible] Vorties [illegible] [illegible] M. Barba [illegible] ment de S. [illegible] Mosquito [illegible] cession de [illegible] Aycinena et [illegible] Article [illegible] aucun état [illegible] Voorties [illegible] [illegible] Dr. Coché a pris [illegible] espagnol.

vacuer la ville. Ces derniers ont enlevé les vases sacrés, les ornemens d'or et d'argent, enfin tout ce qui avait une certaine valeur. Il paraît qu'ils se sont également livrés au pillage dans tous les quartiers de la ville, bien qu'ils ne fussent venus au Nicaragua, s'il faut les en croire, que pour délivrer la population du joug de Walker.

Question d'étiquette.

On sait que M. Dallas, notre ministre à Londres, s'est abstenu dernièrement de se présenter à une réception de la reine Victoria, parce qu'un ami qui l'accompagnait et qu'il voulait présenter à la souveraine de la Grande Bretagne n'ayant pas le costume de rigueur ne put pas être admis dans le salon royal.

Cette toute petite affaire a fait sensation à Londres, et le *Times*, qui ne perd jamais l'occasion de faire la leçon aux Américains, en a profité pour jouer son rôle ordinaire de pédagogue irrité.

La personne qui accompagnait M. Dallas était un professeur de West Point; il portait le costume de l'Ecole: pantalon noir, redingotte noire, cravate noire, et gilet jaune. M. Dallas s'était habillé comme s'habillent invariablement depuis quelques temps les ministres américains pour se présenter au palais. Il pensait sans doute que son ami et compatriote portant le costume officiel de son emploi, satisfaisait par la aux exigences de l'étiquette. Il aurait du se rappeler que le professeur de West-Point n'avait pas l'uniforme militaire qui est de mise partout.

Quoiqu'il en soit, à leur arrivée au palais et lorsque vint le tour de M. Dallas de pénétrer dans le salon de réception, le maître des cérémonies avisant le compagnon du ministre lui dit très poliment qu'il était pas habillé conformément à l'étiquette de la cour. Ce dernier répondit en souriant qu'il se retirerait et M. Dallas lui dit que son but en venant au palais était de le présenter à Sa Majesté, il sortirait avec lui puisqu'il ne pouvait cette fois le conduire auprès de la reine.

Le ministre américain sortit en riant de la mésaventure de son ami, qui se reprochait de n'avoir pas fait une toilette plus convenable, et tel l'un ni l'autre ne songeait certes à se plaindre du maître des cérémonies. Grand dut être cependant l'étonnement de M. Dallas en lisant le lendemain ou le surlendemain la tirade du *Times*.

Il y a partout une étiquette à observer; de même qu'une maîtresse de salon peut exiger qu'on ne se présente à ses réunions qu'en habit de soirée, de même un souverain a le droit d'imposer à ceux qui viennent le voir une certaine tenue. M. Dallas n'est pas aussi simple que semble le supposer le *Times*. Loin de se fâcher de l'observation du maître des cérémonies, notre ambassadeur la prit en bonne part et en retourna gaiment chez lui avec son ami. La leçon que donne le *Times* aux Américains est donc absurde. Que le lecteur en juge.

"Quand donc les Américains apprendront-ils les bonnes manières? Qui enseignera à ces nomades transatlantiques à se bien comporter? Voilà que l'un d'eux a essayé hier, au mépris de l'étiquette toute modifiée qu'elle avait été en faveur de ses compatriotes, de rester parader au palais royal, en redingote, avant le reine, s'en lever, en redingote, et rester assis, en gilet jaune. La chose elle même était triste, mais on ne pouvait se méprendre sur le but. Ce personnage voulait pouvoir se vanter d'avoir forcé la reine à se départir en sa faveur des usages de sa cour. Il voulait se vanter de lui faire manquer sous le patronage de M. Dallas qui, dès qu'on en appela à lui, prit le parti de son compatriote; et le prit du palais dans un accès d'humeur.

Très bien. Après tout, nous pensons que la reine contribuera à ses revers, en dépit du mécontentement de M. Dallas. Il n'est pas même nécessaire de réfuter les absurdes prétentions d'un peuple qui, à la susceptibilité aussi irritable pour ce qui touche le cérémonie plus grand dédain de tout décorum vis-à-vis des autres.

La reine d'Angleterre dit à ses sujets et aux étrangers qui lui rendent visite dans son palais: "Je suis heureuse de vous voir dans ma cour les circonstances permettent, si vous voulez, vous me trouverez en grande tenue pour vous faire honneur; souvenez-vous seulement que vous êtes chez moi, vêtus de votre manteau". Elle dit à ses hôtes, ce qui est réalité, des centaines de ladies et de gentlemen, en ce pays, sont dans l'habitude de dire à leurs amis: "Un se réunit en grand costume" indiquant par là que ceux qui ne veulent pas se soumettre à la règle feront bien de rester chez eux.

Que penseriez-nous d'un individu qui dans la vie privée, ayant reçu une invitation à un dîner, auquel tout le monde arrive en tenue, se présenterait en habit de chasse ou avec le plaid des bergers écossais? Suivant toute probabilité, si une excentricité pareille se produisait au château d'un gentilhomme, celui qui en rendrait l'auteur ne franchirait la limite d'un jardin et ne parviendrait pas jusqu'au salon; l'imprudent lui montrerait infailliblement la porte.

C'est précisément la que le maître des cérémonies de Londres a fait très justement dans le cas de cet Américain qui, avec sa redingote, son gilet jaune et sa cravate noire, s'imagine de se présenter hier au lever de S. M. Il n'est pas étrange de voir, mais il a refusé à la reine et aux hôtes qu'elle recevait à plaisir que tout gentleman s'empressât de le faire.

Nos cousins d'Amérique doivent réellement apprendre le bon vieux proverbe: "Il faut vivre à Rome comme en fait à Rome," et quoqu'ils prissent vis-à-vis de nous la jouissance de toute liberté et de toute licence de s'habiller ou de ne s'habiller pas, ils doivent, lorsqu'ils viennent en pays, se dépouiller avec leurs préjugés républicains, sous une tenue convenable, dans toutes les réunions sociales, et, si possible, s'efforcer le plus grand plaisir dont puissent jouir les yeux d'un vrai républicain, la vue d'une reine sur son trône.

Les journaux du Nord se sont beaucoup amusés de la naïveté du *Times* et de son indignation. Nous espérons avec eux que le malencontreux gilet jaune du professeur de West Point ne viendra point compliquer nos rapports déjà si difficiles avec l'Angleterre et susciter un *casus belli* au moment où les nuages menaçants sont si bien disposés à régler leurs différends à l'amiable.

M. Brooks à la Chambre.

La question de savoir si M. Brooks serait expulsé pour les avoir de fait auxquelles il s'est porté contre la personne du sénateur Sumner, avait évoqué devant la Chambre fédérale le 4 de ce mois.

M. English ayant proposé de censurer simplement M. Brooks, sa résolution a été repoussée par 124 voix contre 35. Une résolution du même genre ayant été ensuite proposée par la Chambre n'avait pas le droit de saisir, sur le représentant de la Caroline du Sud, a été également écartée par 145 voix contre 66. La résolution d'expulsion a réuni 121 contre 93. Les deux tiers des suffrages étant nécessaires pour l'adoption, la proposition s'est trouvée rejetée comme les deux premières.

M. Brooks a donné suite en quelques explications à la Chambre: M. Sumner, dit-il, avait calomnié ses concitoyens de la Caroline du Sud ainsi qu'un de ses vieux parens. Or, qui mieux la Caroline du Sud m'insulte, aurait-on manqué à ce que je dois à mon Etat et aux miens, si je n'avais châtié l'insulteur. C'était la entre nous une affaire personnelle, et je n'avais pas le moins du monde la pensée de manquer de respect à la Chambre, au Sénat ou au Massachusetts que représente M. Sumner dans cette dernière assemblée. Je ne savais justiciable des tribunaux et j'avais d'avance accepté la responsabilité de mon acte; mais je ne pensais pas être puni en même temps par la justice du pays et la majorité de la Chambre. Il ne s'agit pas de moi seulement, dans cette affaire, mais de l'assemblée où je siége. On me maudit dans le Nord, mais on doit savoir là-bas que si je levais le doigt en ce moment ce serait le signal d'une révolution. Je ne donnerai pas ce signal, car j'ai horreur de la révolution. Je ne veux pas qu'à cause de moi la constitution soit lacérée.

Je dirai seulement à la Chambre que la hache levée sur moi peut tomber sur elle. Le respect que je me dois ne me permet de rester plus longtemps. Un représentant de la Pennsylvanie accusait naguère un de ses collègues de tentatives de corruption. Qu'a-t-on fait? Rien. La Chambre croit donc que ce représentant est excusable, mais que moi qui suis seulement accusé de voies de fait, je ne le suis pas. Le Massachusetts est virtuellement en état d'insurrection; il s'oppose à l'exécution de la Constitution et des lois du Congrès; ce même Etat voudrait aujourd'hui que j'aie chassé de la Chambre sans qu'il me fut permis de me défendre. On dit que j'ai cherché à tuer M. Sumner. Mais alors pourquoi ne l'ai-je pas tué, puisque, tout le monde en convient, j'en avais le pouvoir? J'ai au contraire choisi une canne dont l'usage ne pouvait pas causer d'accident fatal. Je me suis rendu délibérément dans l'enceinte du Sénat. J'ai hésité quelques instans entre l'emploi d'une cravache ou d'un nerf de bœuf. Sachant que M. Sumner était plus robuste que moi, j'ai pensé qu'il pourrait m'arracher des mains l'instrument de la flagellation. S'il l'avait fait, j'aurais peut-être commis un acte que j'eusse ensuite regretté toute ma vie (Une voix: "Il l'aurait tué!"). Il y a dix jours, prévoyant ce qui se passerait à la Chambre, j'ai envoyé ma démission au gouverneur de la Caroline du Sud.

M. Brooks ayant répondu en détail à tous ceux qui l'avaient pris à partie, a terminé en déclarant qu'il ne faisait plus partie de la Chambre. A ce moment une grande confusion s'est manifestée dans l'enceinte, et M. Brooks s'est retiré au milieu des applaudissemens et des huées. Ce n'est qu'à grand peine que l'ordre a pu être rétabli.

TEXAS.—Le navire à vapeur [illegible] arrivé ici hier soir, venant de Galveston et d'Indianola. Nous avons reçu des journaux jusqu'au 10: ils ne contiennent rien d'important.

VENTE D'ESCLAVES EN CONSÉQUENCE FONCTIONS.—M. PASCALIS LABARRE, shérif de la paroisse Jefferson, procédera aujourd'hui à midi, à l'Arcade de Banks, à la vente de propriété de valeur appartenant à la succession de CHARLES POSÉE. Ces propriétés consistent en un lot de terre situé dans la ville de Jefferson, avec tous les bâtimens qui s'y trouvent, en deux lots de terre situés à Carrollton et en deux esclaves. Les conditions sont très avantageuses. Quant aux terrains, ils se trouvent dans une paroisse où les propriétés de tout genre prennent tous les jours un accroissement considérable de valeur à cause de la population compacte qui s'y porte. Le plan des propriétés sera exposé à l'Arcade.

EXCURSION.—Le bateau à vapeur *Lafitte* part ce matin à 10 heures, par le canal Harvey, pour les îles de Barataria. Ce sera une excursion charmante. Il reviendra par le flente après s'être arrêté à la dernière île.

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations.—Voici le rapport des inhumations dans les différens cimetières de la ville pour la semaine expirée dimanche, 20 du courant, à 6 heures du soir:

Cypress Grove No 1	4
" " No 2	11
Cimetière de l'Hôpital de Charité	19
" Catholique No 1	4
" " No 2	19
Ancien Odd Fellows	1
" de Greenwood	4
" Protestant	8
" de St Vincent de Paule	26
" de l'Asile St Joseph	14
" St Patrick	16
" de Lafayette	16
Total	154

L'état sanitaire de la Nouvelle Orléans n'a jamais été plus satisfaisant, à cette époque de l'année.

Adjudications.—Le contrôleur a adjugé les marches suivans:

Robert Brown, pour la ferme de la maison de travail, $115 par an.

W. F. Nicholson, fournisseur de charbon à la ville, à raison de 85 cents le baril.

Charles Gaudi, pour s'occuper des ponts du canal Carondelet $540 par an.

Première Cour de District.—La première Cour du District s'est ajournée et ne se rouvrira qu'à la prochaine session.

Les voleurs, tapageurs, etc., qui seront envoyés devant ce tribunal resteront en prison jusqu'à cette époque. Cependant le Cour aimé que le Procureur Général ouvrirait une cour de cas où les circonstances l'exigeraient.

Accusations.—Bonaventure Catarina devra répondre à l'accusation d'avoir volé à la veuve Stockdale, le samedi dernier, au marché aux viandes du Deuxième District, une bourse contenant une somme de cinquante piastres.—Cautionnement.

—John O'Neal accuse James Katur de vol de vêtemens.

—Henry Burk, rue Claiborne, dit que Mary Delulas lui a volé une montre et une chaîne évaluées à cent vingt piastres.

—Bridget Wall, rue d'Orléans, accuse Mme Mc Morris d'abus de confiance.

Arrestations.—Le recorder du Deuxième District a arrêté les personnes suivantes:

Un nommé Gourlay, sévère thérapeutique.

Margerite, accusé d'avoir menacé de tuer Ann Farmer, rue Bourgogne.

Traugue Chey, f. c. 1, accusé d'avoir insulté Ann Michel, a été arrêté après avoir donné un cautionnement pour répondre de sa conduite.

Voies de fait.—Thomas Argetton, rue Franklin, en plainte d'avoir été assailli par James Healy.—Cautionnement.

—F. V. Maggoli, rue du Quartier, a fait arrêter Pierre Hipsolet, f. c. 11, qu'il accuse d'assaut et battre.—Cautionnement.

—Bernard Ambroiter, rue Toulouse, dit que Jacob Farrenn l'a frappé.

Suspect.—Le lieutenant Freemaux a arrêté John Clark comme suspect. On a trouvé sur lui deux faux billets de banque. Un de ces billets est d'une centaine.

Evasions.—Le coroner a retrouvé, hier, dans une maison de la rue Bienville, entre Claude et Tonnelier, le corps de Mme Bernard, âgée de trente ans. Le verdict: Congestion cérébrale causée par l'abus des boissons alcooliques. Mme McKinney est née dans l'Etat d'Ohio.

—Une autre aliénée a été trouvée sur le boulevard d'une femme inconnue depuis deux ans. Elle a été conduite à la rue du Canal, quatre-vingt-dix-huit.

—Un jeune homme a été trouvé, gravement blessé par une charrette, au débarcadère. Le coroner, M. John Farrell, a été arrivé.

Louisiane.

INCENDIE.—Lundi soir, dit l'*Avoyel-Courrier* de St-Charles, le moulin à scie de M. François Chaix a été la proie des flammes. Il était environ neuf heures du soir et on venait d'entendre le feu des fourneaux. On supposait qu'une flamèche de la cheminée est tombée sur le toit et aura été cause de l'incendie. Ce moulin était assuré, mais le propriétaire a perdu pour $1200 de bois qui a brûlé avec le moulin.

BAYOU LAFOURCHE.—Le Bayou Lafourche, dit le *Vigilant* de Donaldson, est positivement formé à presque tous genres de navigation, l'embouchure est encore plus obstruée que l'année dernière. En face de notre ville, le chenal est guéable. Le *City of Knoxville* est le seul steamboat qui puisse maintenant faire le service sur ce cours d'eau.

SÉBASTOPOL.—Voici quelques détails publiés par la *Gazette d'Augsbourg* sur la reconstruction de Sébastopol:

"On s'occupe beaucoup, dans les cercles militaires, de la reconstruction de Sébastopol, pour laquelle on prélève de l'argent de toutes parts. Il paraît qu'ils se sont également livrés au pillage dans tous les quartiers de la ville, bien qu'ils ne fussent venus au Nicaragua, s'il faut les en croire, que pour délivrer la population du joug de Walker.

Question d'étiquette.

On sait que M. Dallas, notre ministre à Londres, s'est abstenu dernièrement de se présenter à une réception de la reine Victoria, parce qu'un ami qui l'accompagnait et qu'il voulait présenter à la souveraine de la Grande Bretagne n'ayant pas le costume de rigueur ne put pas être admis dans le salon royal.

Cette toute petite affaire a fait sensation à Londres, et le *Times*, qui ne perd jamais l'occasion de faire la leçon aux Américains, en a profité pour jouer son rôle ordinaire de pédagogue irrité.

La personne qui accompagnait M. Dallas était un professeur de West Point; il portait le costume de l'Ecole: pantalon noir, redingotte noire, cravate noire, et gilet jaune. M. Dallas s'était habillé comme s'habillent invariablement depuis quelques temps les ministres américains pour se présenter au palais. Il pensait sans doute que son ami et compatriote portant le costume officiel de son emploi, satisfaisait par là aux exigences de l'étiquette. Il aurait du se rappeler que le professeur de West-Point n'avait pas l'uniforme militaire qui est de mise partout.

Quoiqu'il en soit, à leur arrivée au palais et lorsque vint le tour de M. Dallas de pénétrer dans le salon de réception, le maître des cérémonies avisant le compagnon du ministre lui dit très poliment qu'il n'était pas habillé conformément à l'étiquette de la cour. Ce dernier répondit en souriant qu'il se retirerait et M. Dallas lui dit que son but en venant au palais était de le présenter à Sa Majesté, il sortirait avec lui puisqu'il ne pouvait cette fois le conduire auprès de la reine.

Le ministre américain sortit en riant de la mésaventure de son ami, qui se reprochait de n'avoir pas fait une toilette plus convenable, et tel ni l'autre ne songeait certes à se plaindre du maître des cérémonies. Grand dut être cependant l'étonnement de M. Dallas en lisant le lendemain ou le surlendemain la tirade du *Times*.

Il y a partout une étiquette à observer; de même qu'une maîtresse de salon peut exiger qu'on ne se présente à ses réunions qu'en habit de soirée, de même un souverain a le droit d'imposer à ceux qui viennent le voir une certaine tenue. M. Dallas n'est pas aussi simple que semble le supposer le *Times*. Loin de se fâcher de l'observation du maître des cérémonies, notre ambassadeur la prit en bonne part et en retourna gaiment chez lui avec son ami. La leçon que donne le *Times* aux Américains est donc absurde. Que le lecteur en juge.

"Quand donc les Américains apprendront-ils les bonnes manières? Qui enseignera à ces nomades transatlantiques à se bien comporter? Voilà que l'un d'eux a essayé hier, au mépris de l'étiquette toute modifiée qu'elle avait été en faveur de ses compatriotes, de rester parader au palais royal, en redingote, avant le reine, s'en lever, en redingote, et rester assis, en gilet jaune. La chose elle même était triste, mais on ne pouvait se méprendre sur le but. Ce personnage voulait pouvoir se vanter d'avoir forcé la reine à se départir en sa faveur des usages de sa cour. Il voulait se vanter de lui faire manquer sous le patronage de M. Dallas qui, dès qu'on en appela à lui, prit le parti de son compatriote, et le prit du palais dans un accès d'humeur.

Très bien. Après tout, nous pensons que la reine contribuera à ses revers, en dépit du mécontentement de M. Dallas. Il n'est pas même nécessaire de réfuter les absurdes prétentions d'un peuple qui, à la susceptibilité aussi irritable pour ce qui touche le cérémonie plus grand dédain de tout décorum vis-à-vis des autres.

La reine d'Angleterre dit à ses sujets et aux étrangers qui lui rendent visite dans son palais: "Je suis heureuse de vous voir dans ma cour les circonstances permettent, si vous voulez, vous me trouverez en grande tenue pour vous faire honneur; souvenez-vous seulement que vous êtes chez moi, vêtus de votre manteau". Elle dit à ses hôtes, ce qui est réalité, des centaines de ladies et de gentlemen, en ce pays, sont dans l'habitude de dire à leurs amis: "On se réunit en grand costume" indiquant par là que ceux qui ne veulent pas se soumettre à la règle feront bien de rester chez eux.

Que penseriez-nous d'un individu qui dans la vie privée, ayant reçu une invitation à un dîner, auquel tout le monde arrive en tenue, se présenterait en habit de chasse ou avec le plaid des bergers écossais? Suivant toute probabilité, si une excentricité pareille se produisait au château d'un gentilhomme, celui qui en rendrait l'auteur ne franchirait la limite d'un jardin et ne parviendrait pas jusqu'au salon; l'imprudent lui montrerait infailliblement la porte.

C'est précisément la que le maître des cérémonies de Londres a fait très justement dans le cas de cet Américain qui, avec sa redingote, son gilet jaune et sa cravate noire, s'imagine de se présenter hier au lever de S. M. Il n'est pas étrange de voir, mais il a refusé à la reine et aux hôtes qu'elle recevait à plaisir que tout gentleman s'empressât de le faire.

Nos cousins d'Amérique doivent réellement apprendre le bon vieux proverbe: "Il faut vivre à Rome comme on fait à Rome," et quoqu'ils jouissent vis-à-vis de nous de la jouissance de toute liberté et de toute licence de s'habiller ou de ne s'habiller pas, ils doivent, lorsqu'ils viennent en pays, se dépouiller avec leurs préjugés républicains, sous une tenue convenable, dans toutes les réunions sociales, et, si possible, s'efforcer le plus grand plaisir dont puissent jouir les yeux d'un vrai républicain, la vue d'une reine sur son trône.

Les journaux du Nord se sont beaucoup amusés de la naïveté du *Times* et de son indignation. Nous espérons avec eux que le malencontreux gilet jaune du professeur de West Point ne viendra point compliquer nos rapports déjà si difficiles avec l'Angleterre et susciter un *casus belli* au moment où les nuages menaçants sont si bien disposés à régler leurs différends à l'amiable.

M. Brooks à la Chambre.

La question de savoir si M. Brooks serait expulsé pour les avoir de fait auxquelles il s'est porté contre la personne du sénateur Sumner, avait évoqué devant la Chambre fédérale le 4 de ce mois.

M. English ayant proposé de censurer simplement M. Brooks, sa résolution a été repoussée par 124 voix contre 35. Une résolution du même genre ayant été ensuite proposée par la Chambre n'avait pas le droit de saisir, sur le représentant de la Caroline du Sud, a été également écartée par 145 voix contre 66. La résolution d'expulsion a réuni 121 contre 93. Les deux tiers des suffrages étant nécessaires pour l'adoption, la proposition s'est trouvée rejetée comme les deux premières.

M. Brooks a donné suite en quelques explications à la Chambre: M. Sumner, dit-il, avait calomnié ses concitoyens de la Caroline du Sud ainsi qu'un de ses vieux parens. Or, qui mieux la Caroline du Sud m'insulte, aurais-tu manqué à ce que je dois à mon Etat et aux miens, si je n'avais châtié l'insulteur. C'était la entre nous une affaire personnelle, et je n'avais pas le moins du monde la pensée de manquer de respect à la Chambre, au Sénat ou au Massachusetts que représente M. Sumner dans cette dernière assemblée. Je ne savais justiciable des tribunaux et j'avais d'avance accepté la responsabilité de mon acte; mais je ne pensais pas être puni en même temps par la justice du pays et la majorité de la Chambre. Il ne s'agit pas de moi seulement, dans cette affaire, mais de l'assemblée où je siége. On me maudit dans le Nord, mais on doit savoir là-bas que si je levais le doigt en ce moment ce serait le signal d'une révolution. Je ne donnerai pas ce signal, car j'ai horreur de la révolution. Je ne veux pas qu'à cause de moi la constitution soit lacérée.

Je dirai seulement à la Chambre que la hache levée sur moi peut tomber sur elle. Le respect que je me dois ne me permet de rester plus longtemps. Un représentant de la Pennsylvanie accusait naguère un de ses collègues de tentatives de corruption. Qu'a-t-on fait? Rien. La Chambre croit donc que ce représentant est excusable, mais que moi qui suis seulement accusé de voies de fait, je ne le suis pas. Le Massachusetts est virtuellement en état d'insurrection; il s'oppose à l'exécution de la Constitution et des lois du Congrès; ce même Etat voudrait aujourd'hui que j'aie chassé de la Chambre sans qu'il me fut permis de me défendre. On dit que j'ai cherché à tuer M. Sumner. Mais alors pourquoi ne l'ai-je pas tué, puisque, tout le monde en convient, j'en avais le pouvoir? J'ai au contraire choisi une canne dont l'usage ne pouvait pas causer d'accident fatal. Je me suis rendu délibérément dans l'enceinte du Sénat. J'ai hésité quelques instans entre l'emploi d'une cravache ou d'un nerf de bœuf. Sachant que M. Sumner était plus robuste que moi, j'ai pensé qu'il pourrait m'arracher des mains l'instrument de la flagellation. S'il l'avait fait, j'aurais peut-être commis un acte que j'eusse ensuite regretté toute ma vie (Une voix: "Il l'aurait tué!"). Il y a dix jours, prévoyant ce qui se passerait à la Chambre, j'ai envoyé ma démission au gouverneur de la Caroline du Sud.

M. Brooks ayant répondu en détail à tous ceux qui l'avaient pris à partie, a terminé en déclarant qu'il ne faisait plus partie de la Chambre. A ce moment une grande confusion s'est manifestée dans l'enceinte, et M. Brooks s'est retiré au milieu des applaudissemens et des huées. Ce n'est qu'à grand peine que l'ordre a pu être rétabli.

TEXAS.—Le navire à vapeur [illegible] arrivé ici hier soir, venant de Galveston et d'Indianola. Nous avons reçu des journaux jusqu'au 10: ils ne contiennent rien d'important.

VENTE D'ESCLAVES EN CONSÉQUENCE FONCTIONS.—M. PASCALIS LABARRE, shérif de la paroisse Jefferson, procédera aujourd'hui à midi, à l'Arcade de Banks, à la vente de propriété de valeur appartenant à la succession de CHARLES POSÉE. Ces propriétés consistent en un lot de terre situé dans la ville de Jefferson, avec tous les bâtimens qui s'y trouvent, en deux lots de terre situés à Carrollton et en deux esclaves. Les conditions sont très avantageuses. Quant aux terrains, ils se trouvent dans une paroisse où les propriétés de tout genre prennent tous les jours un accroissement considérable de valeur à cause de la population compacte qui s'y porte. Le plan des propriétés sera exposé à l'Arcade.

EXCURSION.—Le bateau à vapeur *Lafitte* part ce matin à 10 heures, par le canal Harvey, pour les îles de Barataria. Ce sera une excursion charmante. Il reviendra par le flente après s'être arrêté à la dernière île.

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations.—Voici le rapport des inhumations dans les différens cimetières de la ville pour la semaine expirée dimanche, 20 du courant, à 6 heures du soir:

Cypress Grove No 1	4
" " No 2	11
Cimetière de l'Hôpital de Charité	19
" Catholique No 1	4
" " No 2	19
Ancien Odd Fellows	1
" de Greenwood	4
" Protestant	8
" de St Vincent de Paule	26
" de l'Asile St Joseph	14
" St Patrick	16
" de Lafayette	16
Total	154

L'état sanitaire de la Nouvelle Orléans n'a jamais été plus satisfaisant, à cette époque de l'année.

Adjudications.—Le contrôleur a adjugé les marches suivans:

Robert Brown, pour la ferme de la maison de travail, $115 par an.

W. F. Nicholson, fournisseur de charbon à la ville, à raison de 85 cents le baril.

Charles Gaudi, pour s'occuper des ponts du canal Carondelet $540 par an.

Première Cour de District.—La première Cour du District s'est ajournée et ne se rouvrira qu'à la prochaine session.

Les voleurs, tapageurs, etc., qui seront envoyés devant ce tribunal resteront en prison jusqu'à cette époque. Cependant le Cour aimé que le Procureur Général ouvrirait une cour de cas où les circonstances l'exigeraient.

Accusations.—Bonaventure Catarina devra répondre à l'accusation d'avoir volé à la veuve Stockdale, le samedi dernier, au marché aux viandes du Deuxième District, une bourse contenant une somme de cinquante piastres.—Cautionnement.

—John O'Neal accuse James Katur de vol de vêtemens.

—Henry Burk, rue Claiborne, dit que Mary Delulas lui a volé une montre et une chaîne évaluées à cent vingt piastres.

—Bridget Wall, rue d'Orléans, accuse Mme Mc Morris d'abus de confiance.

Arrestations.—Le recorder du Deuxième District a arrêté les personnes suivantes:

Un nommé Gourlay, adepte thérapeutique.

Margerite, accusé d'avoir menacé de tuer Ann Farmer, rue Bourgogne.

Traugue Chey, f. c. 1, accusé d'avoir insulté Ann Michel, a été arrêté après avoir donné un cautionnement pour répondre de sa conduite.

Voies de fait.—Thomas Argetton, rue Franklin, en plainte d'avoir été assailli par James Healy.—Cautionnement.

—F. V. Maggoli, rue du Quartier, a fait arrêter Pierre Hipsolet, f. c. 11, qu'il accuse d'assaut et battre.—Cautionnement.

—Bernard Ambroiter, rue Toulouse, dit que Jacob Farrenn l'a frappé.

Suspect.—Le lieutenant Freemaux a arrêté John Clark comme suspect. On a trouvé sur lui deux faux billets de banque. Un de ces billets est d'une centaine.

Evasions.—Le coroner a retrouvé, hier, dans une maison de la rue Bienville, entre Claude et Tonnelier, le corps de Mme Bernard, âgée de trente ans. Le verdict: Congestion cérébrale causée par l'abus des boissons alcooliques. Mme McKinney est née dans l'Etat d'Ohio.

—Une autre aliénée a été trouvée sur le boulevard d'une femme inconnue depuis deux ans. Elle a été conduite à la rue du Canal, quatre-vingt-dix-huit.

—Un jeune homme a été trouvé, gravement blessé par une charrette, au débarcadère. Le coroner, M. John Farrell, a été arrêté.

Louisiane.

INCENDIE.—Lundi soir, dit l'*Avoyel-Courrier* de St-Charles, le moulin à scie de M. François Chaix a été la proie des flammes. Il était environ neuf heures du soir et on venait d'entendre le feu des fourneaux. On supposait qu'une flamèche de la cheminée est tombée sur le toit et aura été cause de l'incendie. Ce moulin était assuré, mais le propriétaire a perdu pour $1200 de bois qui a brûlé avec le moulin.

BAYOU LAFOURCHE.—Le Bayou Lafourche, dit le *Vigilant* de Donaldson, est positivement formé à presque tous genres de navigation, l'embouchure est encore plus obstruée que l'année dernière. En face de notre ville, le chenal est guéable. Le *City of Knoxville* est le seul steamboat qui puisse maintenant faire le service sur ce cours d'eau.

SÉBASTOPOL.—Voici quelques détails publiés par la *Gazette d'Augsbourg* sur la reconstruction de Sébastopol:

"On s'occupe beaucoup, dans les cercles militaires, de la reconstruction de Sébastopol, pour laquelle on prélève de l'argent de toutes parts. Il paraît qu'ils se sont également livrés au pillage pendant la dernière guerre. On doit s'occuper sous peu de reconstruire à neuf le côté sud de la ville. La vérité de cette ville ne défend que l'établissement d'arsenaux maritimes pour une flotte de guerre, mais rien ne l'empêche d'établissement de docks et de chantiers pour la marine marchande, et tous ouvrages seront restaurés sur une échelle très étendue. Le gouvernement russe sait très bien que, d'après sa position, Sébastopol ne peut devenir un bon port de commerce, mais les circonstances le forcent à y établir un port de commerce pour avoir des chantiers. On doit commencer par construire les nouvelles fortifications du côté sud, pour compléter les forts du Nord. On bâtira ensuite les chantiers de construction de la marine marchande, et on rendra aux habitans les terrains et les décombres de leurs anciennes maisons, pour qu'ils puissent les rebâtir sur un plan nouveau.

BATEAUX-A-VAPEUR, POMPES ET LOCOMOTIVES. Nous lisons dans l'ouvrage que publie en ce moment, sur les Etats-Unis, M. Oscar Comettant:

"L'audace des Américains se révèle tout entière dans la construction de leurs machines à vapeur appliquées à la marine. Quelques unes de ces machines ont atteint des proportions vraiment effrayantes. On peut citer des bateaux à vapeur de la force de douze cents chevaux. Sans parler des grands steamers qui font les longs voyages de l'Europe et de la Californie, combien ne doit-on pas admirer les steamboats ou plutôt les palais flottans, à deux, trois et quatre étages au dessus de l'eau, qui sillonnent l'Ohio, le Mississippi et la rivière de l'Hudson. Ces vastes bateaux à vapeur inconnus à l'Europe sont de véritables villes qui emportent jusqu'à deux mille voyageurs, des marchandises considérables et de nombreux troupeaux.

"Mais aussi que nuit, à côté de l'Ohio, du Mississippi, de l'Hudson, véritables mer d'eau douce, les *grands lacs* si vantés de la Suisse? Le lac de Genève et le lac de Como paraîtraient de petites flaques d'eau en comparaison des fleuves, des rivières et des lacs américains. Pendant que sur les lacs d'Europe on admire les bateaux à vapeur qui atteignent la force de quarante chevaux, en Amérique on compte comme ordinaires les steamboats de six cents chevaux de vapeur. Ces bateaux, d'une coupe parfaite, admirables à l'extérieur, ne sont pas moins remarquables à l'intérieur. Ils sont dorés partout, recouverts de beaux tapis, tendus de soies et de velours, ornés de belles glaces et meublés avec luxe. On y trouve des pianos, des jeux de toutes sortes et des bibliothèques. Malheureusement on n'y est pas toujours en sûreté. Gare aux voyageurs qui naviguent sous le commandement d'un capitaine aide qui rencontre un équipage qui veut le forcer à passer à toute force, chauffe la machine au delà de toute proportion, non-seulement avec du charbon et du bois, mais aussi avec de la résine. Si le bateau concurrent ne cède pas, l'équipage entier en fait une question d'honneur. Bientôt l'enthousiasme se propage et finit par gagner les passagers eux-mêmes, qui forment la chaîne depuis le pont jusqu'aux fourneaux, et se passent de main en main, avec des bouteilles d'eau-de-vie, le combustible qui doit assurer le succès ou faire sauter le navire.

"Les steamboats américains sont construits de manière à recevoir toute la charge sur le pont. L'intérieur est entièrement rempli par l'énorme machine. On n'aperçoit de cette machine, au milieu du bâtiment, que le gigantesque balancier, comme une pompe sans cesse en mouvement. A côté du balancier, mais plus haut et par-dessus tous les étages du steamboat, s'élève un petit pavillon où se tiennent en observation le capitaine qui commande la manœuvre, et le timonnier, qui de la dirige le gouvernail.

"Il n'y a pas de jolies bateaux à vapeur en Amérique. Les plus petits steamboats à New-York sont les *ferry boats* de Brooklin, qui traversent jusqu'à New-York la rivière de l'Est, 160 mètres environ. Les *ferry boats* n'ont pas moins de quatre-vingt chevaux de force. Ce sont des bateaux de ce genre qui traversent toutes les rivières, les ponts étant pour ainsi dire inconnus aux Etats-Unis.

"Les machines, en Amérique, sont généralement bien faites et solides, mais elles sont exécutées sans luxe aucun. Rien n'est poli dans les pièces de forge qui ne sont pas soumises aux frictions. A'utile remplace partout l'agréable dans les engins. Il faut toutefois en excepter les pompes à incendie, que les Américains enrichissent volontiers de dissinures.

"Les Américains tiennent leurs pompes à incendie pour les meilleures et les plus élégantes qu'il y ait au monde. Ils soutient qu'il *n'est pas à la simplicité des autres*. "Pauvres incendiés et pauvres pompes!" disait-il avec dédain. Le fait est qu'un pompier américain, à bout de renouveau, n'hésiterait pas à vendre jusqu'à ses vêtemens pour couvrir sa pompe. Un amant n'est pas plus jaloux des charmes de sa maîtresse qu'un pompier ne l'est en Amérique des attraits de sa pompe. Dites à un pompier américain (et tout le monde est un peu pompier en Amérique) qu'il est laid, stupide; peut-être désignera-t-il ces insultes et ne vous répondra-t-il même pas. Mais n'allez pas médire de sa pompe.... Il vous jaurait sans ses vertus. Entre la pompe et le pompier, il ne lui faut jamais mettre le doigt.

"A côté des pompes à incendies richement incrustées, dorées avec art, décorées de fleurs et bariolées des couleurs les plus vives, les locomotives sont dignes de figurer dans un musée de Versailles. Les locomotives, en Amérique, ont toutes, dès leur sortie de l'atelier, quelque chose d'étrange, quelque chose d'inachevé, et même quelque chose de sauvage. Elles